

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 16 Avril 2018

Sur convocation en date du 05 Avril 2018 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le Lundi 16 Avril 2018 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. Philippe HEMBISE, Mmes Sandrine PROTAT, Marie BRUN, M. Michel AUMONT, Yves TONIUTTI, Mmes Roselyne DESRAT, Chantal MICHEL, Denise CHARLOIS, M. Bruno MARTIN, Mme Valérie PERRARD, M. Stéphane NONOT, Thomas PERRIER, Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : M. Patrick DEFAUX, Mme Sandra MARNAT, M. Jany BUGNOT.

Absents : M. Xavier FEVRE, Mme Sonia PASQUIER, M. Christophe PETIT.

Secrétaire de séance : Yves TONIUTTI

Approbation du Compte-rendu du 07 Mars 2018 :

Mme Denise CHARLOIS demande s'il y a eu réponse de M. Luc VERSEAU, M. le Maire répond que non.

M. Bruno MARTIN demande que ses propos soient transcrits selon les termes qu'il a évoqués concernant les travaux d'accessibilité de la mairie. "Précédemment le caniveau s'écoulait normalement et la réfection était prévu par l'architecte sans marre d'eau. Il s'agit d'une malfaçon due à une contre pente et le coût supplémentaire d'un puisard, parmi les 10000€ de dépassement, n'a pas à être supporté par la ville. Le cheminement PMR répond à des obligations indépendantes du ruissellement des eaux de la rue et il n'y a pas à justifier l'un par la création de l'autre, même si certains le pensent."

Le Compte Rendu est adopté à l'unanimité.

@ Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur Thomas PERRIER est installé dans ses fonctions de conseiller municipal, M. le Maire propose de faire un tour de table pour permettre à chacun de se présenter et ainsi faire connaissance.

Mme CHERRIOT était délégué suppléante au Syndicat Mixte Scolaire de SEZANNE. M. le Maire demande qui se porte volontaire pour la remplacée, M. Thomas PERRIER accepte cette délégation et demande un temps de réflexion pour une éventuelle participation. M. le Maire précise les diverses commissions communales :

- Finances, Travaux/Voirie/Bâtiments, Cadre de Vie et Animation/Communication/Patrimoine

@ Gestion des bâtiments communaux (organisation, ménage,...)

Organisation : location des salles pour le week-end, le conseil municipal doit statuer si lors des locations de la salle des fêtes le vendredi doit être inclus ou non. Après discussion et dans le souci de ne pas handicaper les personnes qui louent, le conseil municipal décide à l'unanimité d'incorporer le vendredi à la location.

- Cette location payante est réservée uniquement aux personnes de la commune.

- Cette disposition prendra effet à la fin juin.

- L'installation de la section « Poker » sera installée au fond et n'aura aucun souci avec les portes de secours.

La convention avec la Société chargée du ménage, arrivant à son terme vient d'être dénoncée.

Organisation de l'intervention pour le ménage et l'état des lieux. M. Michel AUMONT informe que la nouvelle réglementation autorise l'ADMR à intervenir. Le conseil municipal décide de lancer un appel d'offre en définissant :

- la fréquence des interventions, les lieux d'interventions des manifestations, organisation de remise des clefs et état des lieux.

🌐 Subventions aux associations pour 2018

Associations	2017	demande	Proposition 2018	observations
SOS ROMILLY CHIENS	1141 €	1207 €	1 207 €	pop 1588 hab x 0,76 € = 1 207 €
C.F.A. Aube	455 €	260 €	260 €	65 € par enfant x 4 enfants = 260 €
Comité du Personnel Communal	2 896 €	3 224 €	3 224 €	Masse salariale 146 529 € x 2,2 % = 3 224 €
Ecole Maternelle	2 181,25 €		/	Subvention pour les jeux en 2017. Pas de subvention en 2018
École Élémentaire	2 050 €	2 700 €	2 025 €	81 enfants x 25 € = 2 025 €
ASSJS	1 600 €	1 600 €	1 600 €	30 adhérents de la commune (170 au total)
F.N.A.C.A.	100 €		100 €	
La Prévention Routière	50 €		50 €	
Les amis de nos églises	50 €		50 €	
Moto Club : MX St Just Sauvage (ex MCCA)	1 050 €	500 € + 550 € exc	500 € + 550 € excep	10 adhérents dont 6 de la commune.
Maison des Jeunes et de la Culture	500 €	500 €	500 €	71 adhérents / 41 de la commune
Mondement 1914	50 €		100 €	Participation des enfants des groupes scolaires Conflans et ST Just Sauvage aux cérémonies à l'Arc de Triomphe
Racing Club de St-André	600 €		600 €	Prix cycliste du 13 Mai 2018
Sté de Chasse de Sauvage	100 €		100 €	
Sté de Chasse de Saint Just	100 €	100 € + 400 € excep	100€ + 400€ excep	Régulation du gibier, achat mirador pour la protection de la chasse.
Ambiance Fitness	270 €		270 €	111 adhérents / 20 de la commune
L'espoir canin	600 €	600 € + 2000 € exc	600 € + 1400 € excep	15 adhérents / 7 de la commune Achat d'un groupe électrogène
Lycée de Sézanne – voyage scolaire	75 €		100 €	En cas de demande 25 € par élève
Collège du Mazelot ANGLURE	800 €		275 €	11 élèves x 25 € = 275 € Voyage en Angleterre
Le régal des Papilles de la Marne	/	600 €	600 €	Achat de matériels
SetBack Music	/	150 €	150 €	30 membres dont 12 de la commune intervention sur la commune en Juin.
JM RACING	/		En attente	Envoyer le dossier de demande de subvention à compléter + demander les statuts
TOTAL	<u>14 668,25 €</u>		<u>14 761 €</u>	

Le conseil vote à l'unanimité la proposition des subventions.

⊗ Vote des comptes administratifs 2017

MM le Maire quitte la salle et M. Michel AUMONT donne lecture de ces comptes

Compte Administratif COMMUNE		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	509 568,55 €	850 828,75 €	+ 341 260,20 €
	Résultats antérieurs	/	+ 264 159,11 €	+ 264 159,11 €
	Résultat à affecter			605 419,31 €
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	221 056,11 €	666 216,40 €	+ 445 160,29 €
	Solde antérieur		+ 192 400,94 €	+ 192 400,94 €
	Résultat à reporter recettes Investiss.			+ 637 561,23 €
Restes à réaliser au 31.12.2017	Investissement	503 246,00 €	/	- 503 246,00 €
Résultats cumulés		1 233 870,66 €	1 973 605,20 €	+ 739 734,54 €

Affectation du résultat : Compte 1068 recettes investissement : **0 €**
Report recettes fonctionnement 2018 : 605 419,31 €

Compte Administratif	Budget lotissement	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2017	118 627,20 €	118 627,20 €	0
	Solde antérieur	/	/	/
	Résultat à affecter			0 €
Section d'Investissement	Résultats 2017	118 627,20 €	118 627,20 €	€
	Solde antérieur	/	/	/
	Résultat à affecter			0 €
Résultats cumulés		237 254,40 €	237 254,40 €	<u>0 €</u>

⊗ Vote des comptes de gestion 2017

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion pour le budget général et le budget annexe du lotissement, dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Retour de M. le Maire en séance.

⊗ Affectation des résultats au Budget Primitif 2018

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement du compte administratif 2017 d'un montant de 605 419,31 €.

La section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution globale de + 637 561,23 €
- Un solde des restes à réaliser de - 503 246,00 €

entraînant un excédent de financement s'élevant à + 134 315,23 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2018, l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves : financement de la section d'investiss. : **0 €** (pas de besoin puisqu'en excédent)
- report en section de fonctionnement : (ligne 002 en recettes)... **605 419,31 €**

Le conseil vote l'affectation des résultats à l'unanimité.

⊗ **Vote des Budgets Primitifs 2018**

La Commission Finances propose au Conseil Municipal **de ne pas modifier les taux** des 4 taxes locales applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux. Le produit des impositions s'élèvent à **266 529 €**.

Les taux votés pour 2018 restent inchangés :

- 1) **Taxe d'habitation : 9,60 %**
- 2) **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 12,85 %**
- 3) **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 12,78 %**
- 4) **Cotisation Foncière des Entreprises : 10,14 %**

Le Budget Primitif 2018 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 424 631,77 € Section d'Investissement : 1 458 470,00 €

Le budget est adopté par 14 voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention.

Le budget 2018 du lotissement est équilibré comme suit :

Section de Fonctionnement : 37 000 € Section d'Investissement : 37 000 €

Le budget primitif du lotissement est adopté par

14 voix Pour Voix Contre 0 Abstention 0

⊗ **Informations - Questions diverses.**

- Mme Denise CHARLOIS, informe qu'il n'y aura pas d'augmentation de tarif concernant la participation au Syndicat de transport Scolaire de Sézanne (SMIS).
- M. Yves TONIUTTI, remercie les personnes qui se sont investies lors du passage d'individus suspects à Sauvage. Les membres de la « participation citoyenne » seront mentionnés dans le prochain bulletin, ceux-ci sont en relation permanente avec la gendarmerie.
Recommandations : fermer vos portes, ne pas intervenir vous-même, faire circuler l'information par tous les moyens possibles, (Téléphone, Réseaux Sociaux, Mairie etc.)
- M. Bruno MARTIN propose que l'on revienne sur le sujet abordé par Mme Denise CHARLOIS, en début de séance, concernant le stationnement des véhicules, rue Dominique-François ARAGO, à la périphérie du Garage VERSEAU, où des réparations sont effectuées sur la voie publique qui occasionnent une gêne sur la sécurité et la circulation sur cette rue.
Les courriers envoyés jusqu'à ce jour sont restés sans réponse.
M. le Maire enverra un nouveau courrier à M. Luc VERSEAU.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance

Yves TONIUTTI



M. le Maire

James AUTREAU

